



Communiqué de Presse

LEADER : Après les alertes, le bout du tunnel ?

Deux ans après l'appel à un plan de sauvetage du programme LEADER en France l'avenir s'éclaircit pour la gestion des fonds européen pour le développement rural. Suite au comité consultatif LEADER du 29 avril, Leader France, fédération nationale des territoires ruraux engagés dans la démarche LEADER, se félicite de l'évolution positive du déploiement du programme...2014-2021.

Des fonds qui arrivent dans les territoires

Après plusieurs années de flottement qui laissaient envisager le pire (la France était en avant-dernière position avant la Slovaquie en matière de consommation de ces fonds en 2019 avec 4,5% des fonds payés), ce sont désormais près de 185 millions d'euros de FEADER qui ont été versés dans les territoires ruraux.

« Les 339 territoires ruraux engagés dans la démarche Leader voient enfin le bout du tunnel. Après plusieurs années d'attente pour un versement effectif des fonds, le versement de près de 185 millions d'euros de FEADER (soit 28 % de l'enveloppe globale) et la courbe prospective des paiements nous permettent d'être optimistes quant à la consommation des 704 millions d'euros d'ici à la fin du délais complémentaire (2023). » déclare Thibaut Guignard, Président de Leader France.

Cette évolution positive s'explique, notamment, par la prise de conscience par les différentes parties prenantes (Autorités de gestion, ASP, Ministères...) des retards du programme. Cela a permis le déploiement de moyens complémentaires et la levée de certains obstacles administratifs. A la fin de la période, près de 15 000 projets auront été soutenus par l'Union Européenne à travers le programme LEADER.

Cependant, alors que la grande majorité des régions affichent des taux d'engagement et de paiement satisfaisants, quelques régions sont toujours en « situation critique » avec moins de 10 % de crédits payés.

« L'amélioration globale de la situation ne doit pas occulter la situation précaire de trois régions qui regroupent 33 territoires ruraux : Bourgogne-Franche Comté, Corse et Guadeloupe. Il apparaît indispensable que des décisions soient prises au plus vite pour ne pas laisser la situation se dégrader. Derrière chaque euro européen non versé, il y a une dynamique territoriale en panne, un projet en attente, des femmes et des hommes en difficultés. » précise Thibaut Guignard, Président de Leader France.

Un période de transition bénéfique aux territoires

La période dite de transition (2021-2022) avant le début de la prochaine programmation européenne attendue en 2023 et le réabonnement des fonds prévus dans les règlements européens pourraient même permettre aux territoires d'obtenir des crédits supplémentaires, sous réserve des décisions des Conseils régionaux, autorités de gestion du FEADER.

« La période de transition d'ici 2023 et le démarrage de la prochaine PAC permet aux territoires Leader de bénéficier de nouvelles enveloppes. Plusieurs régions déjà notifiées leur décision d'affecter de nouveaux fonds aux territoires ruraux. C'est une excellente nouvelle. C'était le sens de notre sollicitation de chacune des autorités de gestion pour accompagner les territoires dans cette période. Nous espérons que les régions qui n'ont pas encore communiqué dans ce sens le feront avant l'été » conclue Thibaut Guignard, Président de Leader France.

Contact :



Association Leader France

Mairie de Plœuc-L'Hermitage Place Louis Morel 22 150 Plœuc-L'Hermitage

Tél : 07.85.03.69.77

contact@leaderfrance.fr

www.leaderfrance.fr

LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de développement rural. Créé en 1991 en complémentarité du premier pilier de la PAC en vue d'accompagner la transformation et la diversification des zones rurales, le programme LEADER, doté d'une enveloppe minimum de 5 % du FEADER, est le seul programme européen dédié à l'accompagnement des projets de développement rural. La démarche LEADER est fondée sur l'expérimentation, la coopération, la capitalisation, la diffusion des bonnes pratiques et la mise en commun des ressources et des réseaux. Il finance à hauteur de 80% maximum des thématiques aussi diverses que la valorisation du patrimoine culturel et environnemental, les mobilités, le maintien des services aux publics, la transition énergétique, etc.